



Section locale 501

No: 818 (Sem.7) mercredi 10 février 2010

Mise au point sur le travail partagé et les représentants libérés(es) à temps plein au bureau :

Lynda Campeau présidente, Marie Ducharme vice-présidente et Yves Doddridge délégué en chef ont une journée chômée au même titre que tous les membres du SCEP 501. Dans le but de s'assurer que l'entente entre les parties soit respectée, un vendredi sur 3 nous sommes au bureau. La première semaine Yves Doddridge journée chômée le jeudi et au bureau le vendredi 29 janvier 2010. La semaine passée Marie Ducharme a été absente lundi le 1 février 2010 journée chômée et elle était présente le vendredi 5 février 2010. Cette semaine Lynda Campeau sera absente jeudi le 11 février 2010 journée chômée et je serai présente le vendredi 12 février 2010 et ainsi de suite. Une copie de nos talons de payes est disponible au bureau.

Carte bleue reçue avec votre code d'accès(NIP) pour votre demande de prestation :

Plusieurs membres ont reçus avec leur code des cartes à remplir pendant le travail partagé. Après avoir vérifié avec Service Canada plusieurs ont inscrits NON à la case. Ont vous demandaient si vous vouliez être exemptés de remplir des cartes. Vous auriez dus inscrire OUI à cette question. Pour corriger la situation, vous devez contacter votre agent en composant le 1-800-808-6352 et l'aviser de l'erreur. Les bureaux sont ouvert jusqu'à 18h00 pm.

Est-ce que je peux prendre de vacances pendant le travail partagé :

Pour que cela ne touche pas à votre prestation vous devez avoir travaillé au moins une demi-heure (1/2) dans la semaine au cours de laquelle vous cédulez votre journée de congé.

Exemple : lundi, mardi vous travaillez 8 heures chaque jour, mercredi vous cédulez 8 heures de vacance et jeudi 8 travaillés. Vous aurez un total de 32 heures travaillés sur le rapport qui sera envoyé à Service Canada et 8 heures chômés. Donc votre journée chômée sera payée parce que vous avez travaillé au moins une demi-heure (1/2) dans votre semaine.

Exemple : Je cédule 32 heures de vacance soit lundi, mardi, mercredi, jeudi pour un total de 32 heures de vacance. J'ai été absent(e) tout(e) la semaine je n'ai(e) pas travaillé(e) une demi-heure (1/2) ma journée chômée ne sera pas payée.

Annnonce du 19 février 2010 travail régulier :

Confirmé ce matin le 9 février 2010, nous travaillerons vendredi le 19 février 2010. Pour que le travail partagé cesse, nous devons travailler 6 semaines consécutives. L'employeur peut nous convoquer au travail un vendredi et dans les semaines suivantes refaire des fermetures et continuer le travail partagé. **Selon la loi de service Canada vous devez être disponible au travail en tout temps lorsque requis par l'employeur.**

À venir : Assemblée générale le 28 février 2010

Délégués(es)

Michel
Rondeau
(29)

Guy Lessard
(29)

Marc Chaussé
(105-205)

Michel
Beaudin(5)

Michelle
Clément (14-
114-214)

Ronald Dufort
(111-211)

Pierre Gagné
(11)

René
Monastesse
(48-148-248
Semaine)

Marc Arthur
Joseph (1-48)
fin de semaine

Sylvain
Bernard(35)

Mathieu
Demers (135-
235)

Marc
Petitclerc
(P.A.E)

Bureau du
syndicat :
Ext : 3610

Desjardins

Caisse
D'économie
Lundi au jeudi
10h30@17h00
Vendredi
10h30@16h00
5705, rue
Sherbrooke Est
253-0610